

PROCE VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 août 2019

L'an deux-mille-dix-neuf et le huit Août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert NIGEN, Maire.

PRÉSENTS : NIGEN Gilbert, EVERAERT Thierry, JAOUEN Eliane, LE CLECH Odile, LE SCOUL Jean-Yves, COUTELLER Noël, LE BRAS Pierre-Yves, DUIGOU Anne-Marie, CITERIN Guy, GUILLEMOT Philippe

ABSENTS EXCUSES : BORGNE Michèle (procuration à LE CLECH Odile), LE ROUX Christiane (procuration à JAOUEN Eliane), EVEN Gilbert (procuration à NIGEN Gilbert), RIOU CANEVET Nicole.

ABSENTS : DELMOURE Bernadette, LE CLECH Khilina

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves LE BRAS

Achat d'un tracteur communal avec ses équipements et reprise d'anciens matériels

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remplacer le tracteur communal John Deere.

Un marché de fourniture d'un tracteur avec équipements et reprise d'anciens matériels a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Cette consultation, a été publiée sur le site de MEGALIS BRETAGNE le 2 avril 2019. A la date limite de remise des offres, le 29 avril 2019 à 12h00, 8 entreprises ont déposé une offre, dont une candidature non recevable car arrivée hors délais.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr COUTELLER qui présente la proposition retenue après analyse des offres :

Fourniture d'un tracteur neuf et de ses équipements (Tracteur KUBOTA M95GX IV Chargeur MX T408 (benne multiservice, fourche, godet) : 76 800,00 € TTC

Reprise en l'état tracteur John Deere 6100 avec chargeur (n° d'inventaire 2182-2009-2) : 10 800,00 €

Reprise en l'état tracteur Renault ERGOS 446 (n° d'inventaire 232) : 10 800,00 €

Reprise en l'état Epareuse Rousseau Minautor (n° d'inventaire 233) : 7 200,00 €

Coût total de l'acquisition avec reprise d'équipement : 48 000,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Valide la proposition d'attribuer le marché de fourniture d'un tracteur communal avec chargeur et la reprise des équipements susmentionnés à l'entreprise LOCHOU de Châteauneuf du Faou, pour un montant total de 48 000 € déduction faite de la reprise des matériels désignés ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer le marché susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes, avec l'entreprise LOCHOU, pour les montants indiqués ci-dessus.

Travaux d'aménagement de la traversée du bourg : Avenant n°1

Vu la délibération en date du 4 avril 2019 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de la traversée du bourg à l'entreprise pigeon Bretagne Sud, pour un montant de 184 992,50 € HT

Vu l'ordre de service de démarrage des travaux au 17-06-2019

Considérant que pour remédier à des problèmes non visibles en surface et pour renforcer la structure de la chaussée départementale, des prestations nouvelles ont été ajoutées et certaines quantités modifiées,

Considérant le détail estimatif global, modifié de façon à reprendre les prix nouveaux et les quantités modifiées du devis,

Le montant total du marché, comprenant l'avenant passe à : 200 706,05 € HT.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Autorise la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la traversée du bourg
Autorise Mr le maire à signer les avenants correspondants.

**Régularisation de l'actif communal
Réseau d'électrification**

Des réseaux d'électrifications figurent au compte 21534 dans l'état de l'actif communal, pour un montant de 691 834,69 €, or la commune de Spézet adhère au SIECE (Syndicat Intercommunal d'Éclairage et de Communications Électroniques) de Carhaix-Huelgoat, à qui elle a transféré la compétence éclairage public. L'ensemble de ces travaux doivent être imputés au compte 2041582 :

N° d'inventaire	Désignation	Montant
52	Réseaux divers 01-01-1996	626 892,85 €
52-4	Réseaux divers 2004	377,70 €
52-05	Candélabres 31-12-2005	2 521,95 €
306	Terrain de foot 3-12-2007	33 708,66 €
2315-2010-10	Travaux aménagement bourg-électrification	7 193,90 €
52-2011	Effacement de réseaux	21 139,63 €
TOTAL		691 834,69 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constata la régularisation au compte 2041582 des éléments d'actifs ci-dessus
Dit que cette régularisation sera établie par un certificat administratif signé du maire.

Décision modificative n°1 budget principal

Monsieur le maire poursuit en indiquant que cette régularisation de l'actif au compte 2044582 nécessite l'amortissement de la somme de 691 834,69 € et la neutralisation de cet amortissement en une seule fois, compte tenu de son caractère exceptionnel.

Il propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Compte 6811-042 : 691 834,69 €	Fonctionnement	Compte 7768-042 : 691 834,69 €
Investissement	Compte 198-040 : 691 834,69 €	Investissement	Compte 28041582-040 : 691 834,69 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal de SPEZET en date du 4 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

A) Décision du 5 juillet 2019 :

Décide l'imputation d'un montant de 5 083,67 € et de 9027,00 € de dépenses imprévues (article 020) à l'article 2041582

Décision du 19/7/2019 :

Décide l'imputation d'un montant de 2000 € € de dépenses imprévues (article 022) à l'article 6714

**Modification des statuts du SDEF
(Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère)**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts actuels du SDEF ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral n ° 2018106-0002 portant modifications statutaires en date du 15 avril 2018.

Les modifications proposées entendent préciser les statuts actuels en ce qui concerne l'adhésion des EPCI à fiscalité propre à une ou plusieurs compétences optionnelles proposées par le SDEF.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'ajourner la décision.

**Motion pour le maintien du SIECE d'Huelgoat-Carhaix
(Syndicat Intercommunal d'Éclairage et de communications électroniques) et la reconduction des conventions avec le SDEF**

Monsieur le Marie rappelle au Conseil municipal la décision prise par les membres du SIECE, réunis en assemblée générale le 11 juillet 2019, demandant la reconduction des conventions avec le SDEF (Syndicat Départemental D'Électrification du Finistère), à savoir :

- La convention financière pour le remboursement des taxes relatives à la compétence éclairage public
- La convention pour assurer la maîtrise d'œuvre des réseaux électriques

Il explique à l'assemblée les avantages de ce service de proximité présenté en assemblée générale le 11 juillet 2019 par le président du SIECE à Savoir :

- **L'électricité moyenne et basse tension** : nous assurons une maîtrise d'œuvre pour le compte du Sdef consistant au montage des dossiers de renforcement de réseaux, de fiabilisation des réseaux, d'extension pour les particuliers, les agriculteurs et les artisans.
- **L'éclairage public** : nous assurons une maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et le génie civil pour le passage du réseau Orange et de la fibre.

L'éclairage public comporte 2 volets :

- Maintenance du parc existant prise en charge en totalité par le Siece
- Les travaux neufs (remplacements luminaires lors des effacements de réseau) subventionnés en partie par le Siece avec application des prix obtenus dans le marché triennal assuré aujourd'hui par l'entreprise LE DU

- **La transition énergétique, affaire de territoire** : prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes en partenariat étroit avec l'Alecob (qui réalise les études de faisabilité).
- Financièrement le Siece participe à hauteur de 10% des réalisations plafonnées à 50.000€
- Notre prestation ; déclaration préalable d'urbanisme jusqu'à la réception des travaux en passant par les demandes de branchement Enedis et le montage de l'appel à concurrence.

- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) travaux voirie et réseaux divers** : Marchés de travaux pour la voirie (entretien et aménagements) et les réseaux humides (eaux usées, eaux pluviales et eau potable), pour les réparations d'ouvrages d'art existants et autres petits travaux de génie civil. Marchés de prestations intellectuelles pour cadrer une mission de privée (écoles, châteaux d'eau, salles polyvalentes, ERHAD...).
- Tous les dossiers de subventions permettant de faire des travaux (DSIL, DETR, amendes de police...)
- Ces mêmes prestations sont assurées, par convention et conformément aux statuts, pour les communes et communautés de communes du territoire.

Monsieur le Maire rappelle son attachement à ce service de proximité et demande au conseil municipal de délibérer pour le maintien du SIECE et demande la reconduction des conventions avec le SDEF (Syndicat Départemental D'Électrification du Finistère), à savoir :

- La convention financière pour le remboursement des taxes relatives à la compétence éclairage public
- La convention pour assurer la maîtrise d'œuvre des réseaux électriques

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Demande le maintien du SIECE et demande la reconduction des conventions avec le SDEF (Syndicat Départemental D'Électrification du Finistère), à savoir :

- La convention financière pour le remboursement des taxes relatives à la compétence éclairage public
- La convention pour assurer la maîtrise d'œuvre des réseaux électriques
-

Vœu pour le maintien de l'organisation des services publics des Finances publiques existants sur les communes de Châteauneuf du Faou et Carhaix-Plouguer

Depuis plusieurs mois, la Direction Générale des Finances Publiques a engagé une réflexion sur la réorganisation territoriale de la présence des services des Finances Publiques sur le territoire Français à horizon 2022.

La DDFIP du Finistère dispose à ce jour de :

26 trésoreries (dont une à Carhaix-Plouguer et une à Châteauneuf du Faou), 8 services des impôts des entreprises, 9 services des impôts aux particuliers (dont Carhaix-Plouguer).

Le projet de nouveau réseau aurait pour conséquences :

La suppression des 23 trésoreries du département remplacées par **quatre services** de gestion comptable qui seraient localisés à Morlaix, Lanerneu, Douarnenez, Rosporden. Le conseil aux collectivités serait assuré par 13 conseillers locaux, positionnés au siège d'un établissement public de coopération intercommunale.

Les centres des impôts des particuliers ne seraient plus que de trois (Châteaulin, Concarneau, Morlaix) et ceux des entreprises au nombre de deux (Concarneau, Morlaix).

Mr GUILLEMOT regrette qu'encore une fois le monde rural fasse les frais des réorganisations des services publics et bien que par rapport à cette annonce un renforcement ai été annoncé pour le site de Carhaix, il propose que le conseil municipal émette un vœux pour le maintien de l'organisation des services des Finances publiques tels qu'ils existent actuellement sur les communes de Châteauneuf du Faou et de Carhaix-Plouguer.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE
Rapport d'activité 2018

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des collectivités territorial, le Président de la Communauté de Communes doit faire parvenir chaque année à toutes les communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que le compte administratif.

Ce rapport doit être présenté au conseil Municipal, les documents ont été adressés aux membres du conseil municipal par mail du 16 juillet 2019.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la communauté de communes de HAUTE CORNOUAILLE, relatif à l'exercice 2018.

Informations et questions diverses

Ecole de musique : prochaine réunion du groupe de travail le 6 septembre

Âges et vie : RDV avec l'architecte des bâtiments de France le 9 août

Aire de jeux multisports : Installation des filets semaine prévue première quinzaine d'août

Jardin botanique Cozic : projet « Arboconscience », Ateliers de paroles et d'écoute des personnes hypersensibles. Organisation de conférences et rencontres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

